



Recevabilité de témoin dans un accident routier?

Par **jamesholden**, le **15/03/2009** à **19:45**

bonjour,

je me permet de poser une question en espérant que quelqu'un pourra éclairer ma lanterne...

alors que je me rendais sur mon lieu de travail, une barrière métallique de chantier a été renversé par le vent et est tombée sur mon véhicule en l'endommageant fortement.

je dispose de 2 témoins qui sont un collègue alors présent dans mon véhicule et mon employeur.

mon assurance m'a informé que leur témoignage n'était pas recevable car "parti prit". Est-ce réellement le cas ou un témoin demeure un témoin?

merci d'avance.

Par **chaber**, le **16/03/2009** à **04:56**

Bonjour,

Toujours le doute dans l'esprit des assureurs pour ne pas intervenir.

Si les témoignages sont bien précis avec copie de pièces d'identité, l'assureur se doit d'honorer le contrat.

Un témoignage peut être produit en justice avec toutes les conséquences pénales pour l'auteur s'il a établi un faux témoignage de complaisance.

Par **jamesholden**, le **16/03/2009** à **19:01**

merci pour votre rapidité dans mon éclaircissement!